Comment payer votre facture d'eau en ligne ?



La date limite de règlement des factures d'eau est fixée au **31 juillet 2026**.

Paiement en ligne

Vous pouvez régler votre facture d'eau en ligne de deux façons :

- **Depuis votre espace usager Vallée Dorée** (création de compte possible) : https://leau.ccl-valleedoree.fr/wp/home.action
- **Depuis votre espace sur impots.gouv.fr**, en renseignant l'identifiant de structure publique : **016864**

Autres moyens de paiement

Vous pouvez également régler votre facture :

- par **TIP SEPA** ;
- **chez un buraliste agréé**, en espèces (dans la limite de 300 €) ou par carte bancaire ;

- par **mensualisation** *(attention : ce mode de paiement ne permet pas de régler la facture en cours, il s'applique aux échéances futures).*

Optez pour la e-facture

En choisissant la **e-facture**, associée au prélèvement automatique, vous êtes informé(e) par e-mail dès que votre facture est disponible dans votre espace usager Vallée Dorée.

En savoir plus

Retrouvez toutes les informations sur la facturation de l'eau, les différents moyens de paiement et les services proposés sur notre page dédiée : https://www.ccl-valleedoree.fr/vos-services/eau-potable/facturation-de-leau

Publié le 08/07/2026